

SECTION 1 : Identification et renseignements sur l'entreprise

Nom du produit : ADHÉSIF VCT (Émulsion d'asphalte)
Code du produit : 2038
Fabricant/Fournisseur : Roberts Canada Ltd.
Adresse : 34 Hansen Road S.
Brampton, ON L6W 3H4
Téléphone : 905-791-4444, 9h - 17h (ET)
Numéro d'appel d'urgence : (888) 226-8832 (CANUTEC) Réponse sous 24 heures
Utilisation recommandée : Adhésif

SECTION 2 : Identification des dangers

SIMDUT/OSHA : Ce matériau est considéré comme dangereux par le SIMDUT 2015 et la norme sur la communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Classification de la

substance ou du mélange : Toxicité aiguë, oral, catégorie 4
SIMDUT 2015 : Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
HCS OSHA 2012 : Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Sévères lésions des yeux/irritation des yeux, catégorie 2

Mention d'avertissement : Avertissement
Déclarations sur les dangers : Nocif en cas d'ingestion.

Irrite la peau
Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Provoque une grave irritation des yeux

Pictogrammes des dangers :

Mises en garde : Éviter de respirer les vapeurs

Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Porter des lunettes de protection, des vêtements de protection, des gants de protection
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'ingestion, ne PAS faire vomir.
Éliminer le contenu ou le contenant dans une installation de traitement des déchets autorisée.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les

Nom chimique	N° CAS	%enpois	LD50 rat, voie orale	LC50 rat, inhalation
Ciment asphaltique (sous forme de fumée)	8052-42-4	47	S. O.	S. O.
Rosine	8050-09-7	1,3	3 mg/kg	110 mg/m ³
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0,4	214 mg/kg	S. O.
Lignine, sel de sodium	37203-80-8	0,4	S. O.	S. O.
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0,4	40 mg/kg	S. O.

(voie intrapéritonéale)

SECTION 4 : Premiers secours

Premiers secours - Mesures générales : Ne jamais rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers secours après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la garder au repos dans une position confortable favorisant une bonne respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers secours après un contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon (pendant au moins 15 minutes). En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Premiers secours après un contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment en gardant les paupières ouvertes (pendant au moins 15 minutes). Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin.

Premiers secours après ingestion : Rincer la bouche. EN CAS D'INGESTION, appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ne pas faire vomir. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation : L'inhalation de concentrations élevées peut provoquer des effets indésirables sur les poumons, notamment de la toux et un essoufflement.

Symptômes/blessures après un contact avec la peau : Peut provoquer des démangeaisons et des rougeurs. Un contact prolongé peut provoquer une réaction de sensibilisation chez certaines personnes lorsque des expositions répétées provoquent une réaction allergique cutanée. Symptômes/blessures après un contact avec les yeux : Un contact direct avec les yeux peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et des douleurs. Symptômes/blessures après ingestion : Une ingestion aiguë peut provoquer des nausées, des douleurs au ventre, des vomissements et de la diarrhée.

Symptômes chroniques : Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre les incendies**Moyen d'extinction**

Moyen d'extinction approprié : Produit chimique sec, dioxyde de carbone, mousse.
Le jet d'eau peut disperser la matière chaude.

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, sous-produits de combustion inconnus

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre les incendies : Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Faire preuve de prudence en cas de lutte contre un incendie chimique. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

Protection pendant les travaux de lutte contre un incendie : Ne pas entrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Rester contre le vent. Zone de ventilation. Le déversement doit être traité par du personnel de nettoyage qualifié

portant un équipement complet de protection chimique (voir rubrique 8).

Pour le personnel non chargé des procédures d'urgence

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection décrit à la rubrique 8. Procédures

d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection des yeux ou du visage.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'accès aux égouts et aux eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans l'environnement à des niveaux de quantités à déclarer

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confinement : des contenants pour les déversements dotés de barrages ou d'absorbants empêchent la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Méthodes de

nettoyage : Absorber les déversements avec des solides inertes, comme de l'argile ou de la terre de diatomée, dès que possible.

Placer dans un contenant approprié

pour une élimination conforme à la réglementation sur les déchets (voir rubrique 13).

Référence à d'autres rubriques

Aucune information supplémentaire disponible.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumer et de travailler. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de vapeur. Ne pas respirer la brume.

Conditions à respecter pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences de stockage : Conserver uniquement dans le contenant d'origine et dans un endroit frais. Protéger du gel.

Protéger de la chaleur extrême.

Utilisation finale spécifique

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit lui-même. Vous trouverez ci-dessous les limites d'exposition pour les principaux composants du produit.

8052-42-4 Asphalte 0,5 mg/m³ (vapeurs, fraction inhalable)

8050-09-7 Rosine S.O.

Protection individuelle :

Protection des mains : Utiliser des gants résistant aux produits chimiques là où un contact prolongé ou répété peut se produire. Les gants doivent être en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile, en PVC ou en alcool polyvinyle.

Protection des yeux : Protection des yeux, y compris des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité adaptées au travail

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Respirateur contre les vapeurs organiques approuvé lorsque la concentration de vapeur dépasse les limites d'exposition applicables

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Liquide épais
Apparition noire	
Couleur :	Noir
Odeur :	Odeur de pétrole
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	10-11,4
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) :	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de gel :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	100 °C (212 °F)
Point d'éclair :	>93,3 °C (200 °F) [essai Cleveland en vase ouvert]
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide/gaz) :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	<1 mm Hg à 20 °C
Densité de vapeur relative à 20 °C :	Plus lourd que l'air.
Densité relative :	Aucune donnée disponible
Solubilité :	Aucune donnée disponible
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Log Kow :	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosion :	Aucune donnée disponible
Contenu en COV :	1,7 g/l

* Pour déterminer la teneur en COV conformément aux exigences établies par l'Ozone Transport Commission (OTC), en vigueur le 01/01/2009

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter : Chaleur extrême.

Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec des agents oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes de soufre et autres vapeurs toxiques communes à la dégradation thermique des composés organiques

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Voies d'exposition :	Inhalation	Absorption cutanée	Peau et yeux	Ingestion
	Oui	Non	Oui	Oui

Toxicité aiguë	Oral, catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée :	Irritant cutané de catégorie 2
Sévères lésions des yeux/irritation des yeux :	Irritant oculaire grave, catégorie 2A
Voies respiratoires :	Non classé
Sensibilisation cutanée :	Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Non
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Classé
Cancérogénicité :	Non classé
Toxicité sur la reproduction :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) [exposition unique] :	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Inconnu.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité pour l'environnement :	Aucune information supplémentaire disponible
Persistance et dégradabilité :	Aucune information supplémentaire disponible
Potentiel de bioaccumulation :	Aucune information supplémentaire disponible
Mobilité dans le sol :	Aucune information supplémentaire disponible
Autres effets secondaires :	Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Incinérer ou enterrer les matériaux séchés dans une décharge conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales. L'élimination des matières liquides doit s'effectuer dans une installation agréée conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer les déchets en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales. Ne pas autoriser les déversements du produit dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations sur le transport

Comme décrit dans le document du DOT :	Adhésif
Classes de risques du ministère des Transports :	Non régulé

Autres informations

Description du connaissance :	ADHÉSIFS, NOS	Code ONU/AN : S.O.
Expédition :	Aucune information supplémentaire disponible	
Transport aérien :	Aucune information supplémentaire disponible	
Remarques :	Aucune marchandise dangereuse au sens de du ministère des Transports des États-Unis, de l'I.M.D.G., de	

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

Réglementation fédérale américaine

Tous les produits chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans la l'inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Environmental Protection Agency (EPA).

Quantité à déclarer CERCLA : Non répertorié comme substance dangereuse par CERCLA

Classes de dangers selon la rubrique 311/312 du SARA : Risque immédiat (aigu) chronique
Risque pour la santé

Rubrique 313 de la loi SARA : Non soumis aux exigences de déclaration de la loi SARA, car il ne contient pas de produits chimiques toxiques à des concentrations supérieures au seuil minimum

CANADA

Tous les composants sont répertoriés sur la liste intérieure ou absents

Réglementations des États américains

Asphalte (n° CAS 8052-42-4) (CA, MA, MN, NJ, PA, RI) : Rosine (n° CAS 8050-09-7) (MN) Hydroxyde de potassium (n° CAS 1310-58-3) (MA, PA, NJ)

SECTION 16 : Autres informations

Cette fiche de données de sécurité du matériel est préparée conformément au SIMDUT 2015 et à la norme sur la communication des risques de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis (29 CFR 1910.1200).

Note HMIS III

Santé : 2; Inflammabilité : 1; Physique : 0; Protection individuelle : gants, lunettes de sécurité

Préparé par : Groupe de sécurité des produits et de conformité réglementaire de Roberts, (905) 791-4444

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée. Roberts exhorte les utilisateurs de ce produit à évaluer son adéquation et sa conformité aux réglementations locales, car Roberts ne peut pas prévoir l'utilisation finale du produit ni le lieu final d'utilisation.

Date d'émission : 10/04/2024